

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois. 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez M. Havaas, Laffitte-Bullier, 4, Clo placé de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 4 56, 3 42, 5 11, 6 43, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 22, 11 15, s. — Lille à Roubaix, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 24 DÉCEMBRE 1872

BOURSE DE PARIS	
DU 23 DÉCEMBRE	
3 0/0	53 30
4 1/2	76 25
Emprunt 1871	84 45
Emprunt 1872	86 80
DU 24 DÉCEMBRE	
3 0/0	53 35
4 1/2	76 25
Emprunt 1871	84 50
Emprunt 1872	86 85

du clergé, refuse aux évêques le droit d'en seigner, frappe de lourdes taxes les biens ecclésiastiques et spécialement par la loi présentée au parlement, contre les corporations religieuses, cette loi qui blesse profondément le droit de posséder inhérent à l'Eglise universelle, et qui viole la liberté de l'apostolat.

Le Pape ajoute : pour répondre à cette nouvelle attaque, nous devons notre voix devant vous et devant toute l'Eglise. Nous condamnons toute loi diminuant ou supprimant les familles religieuses, soit à Rome, soit dans les provinces voisines, nous déclarons nulle sous quelque titre qu'elle soit faite, toute acquisition des biens de l'Eglise.

Le Pape rappelle aux auteurs de cette loi, les censures portées contre les envahisseurs et les contempteurs des droits du Saint-Siège, il continue : La douleur que nous fait éprouver les injures que reçoit l'Eglise de la part du gouvernement italien, est aggravée par les cruelles persécutions qui la frappent dans l'empire d'Allemagne, où les pièges de la politique s'unissent à la violence, pour tenter de la détruire.

Des hommes qui ne professent pas notre religion, qui ne la connaissent même pas, s'arrogent le pouvoir de définir les dogmes et les droits de l'Eglise; ajoutant la colonnie au ridicule, ils ne rougissent pas d'attribuer aux catholiques la responsabilité des attaques dont ils les poursuivent, ils accusent les évêques, le clergé, le peuple fidèle, parce que ceux-ci ne veulent pas préférer les lois et volontés de l'empereur aux saints ordres de l'Eglise.

Ceux qui dirigent les affaires publiques devraient se persuader que parmi leurs sujets, nul mieux que les catholiques ne rend à César ce qui est à César, et cela précisément parce que les catholiques rendent à Dieu ce qui est à Dieu.

Le Pape rappelle que plusieurs cantons de la Suisse marchent dans la même voie que l'Allemagne, il cite, les événements qui ont attristé l'Eglise de Genève.

Il parle ensuite de l'Espagne et dit que la loi sur la dotation du clergé est contraire aux concordats et à la justice, il proteste contre cette loi.

Il signale le schisme des Arméniens de Constantinople, qui persistent dans la rébellion, et par l'intrigue, et en dépouillant les catholiques de leurs immunités.

Le Pape se réjouit de la constance et de l'activité de l'épiscopat, du clergé, des fidèles, qui défendent en tout pays les droits de la Sainte Eglise. — Il invite les métropolitains à réunir leurs suffrageants, afin de concerter pour combattre avec unité contre l'iniquité.

Il termine en suppliant Dieu de venir en aide à son Eglise.

Après cette allocution, le Pape a nommé onze évêques dont six Italiens, trois Espagnols, deux d'autres nations.

Le Pape a reçu ensuite des félicitations du collège des cardinaux à l'occasion de la nouvelle année.

On annonce que le *Corsaire* est provisoirement suspendu.

Le gouvernement a cru pouvoir recourir à des mesures administratives pour donner à la morale publique blescée une satisfaction nécessaire.

Nous n'avons jamais été partisans de ces actes, qui ne conviennent qu'aux dictateurs: que le parquet requière l'application des lois, ce serait son devoir et sa mission légitime, mais rien ne saurait sans danger se faire arbitrairement.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 23 décembre 1872.

M. Thiers a déjeuné hier à Versailles, chez M. Dufaure, avec tous les ministres; on donnait à ce déjeuner une certaine signification politique, M. Thiers ayant voulu montrer par là combien sont faux les bruits répandus à dessein par la presse radicale et qui parlent de divergences de tiraillements entre M. Thiers et M. Dufaure. On comprend que la presse radicale soutienne cette thèse avec acharnement et s'efforce de séparer les ministres et notamment M. Dufaure et M. de Goulard de M. Thiers. Elle n'a plus que ce moyen de faire illusion au pays. Voici à ce sujet quelques lignes de la *République française* qui ont leur importance: « La tactique qui a été adoptée, (les radicaux appellent ainsi les déclarations conservatrices de MM. Dufaure et de Goulard, la révo-

cation du maire de Nantes, l'entente avec la majorité, etc.), la tactique qui a été adoptée peut avoir, en effet, l'inconvénient de troubler singulièrement le pays... toutes ces marches et contre-marches, toutes ces feintes... excitent au contraire les très-vives inquiétudes du suffrage universel, qui ne devine pas ce que les paroles des ministres et les actes officiels sont destinés à préparer et à cacher. » Lisez bien ces lignes! — Le même journal ajoute d'un ton qui sent la menace: « Nous ne voudrions pas, du reste, que cette trêve perfide se prolongeât au delà du mois prochain. Nous ne le voudrions pas pour la démocratie dont on ne ménage pas assez la patience et l'admirable sagesse. Nous ne le voudrions pas pour le gouvernement, dont la popularité et le crédit nous semblent en danger entre les mains de M. Dufaure et de M. de Goulard. »

Cette citation peut vous paraître longue; croyez-moi, elle est importante. La *République Française* n'est pas simplement un journal radical, comme tel et tel. C'est le journal officiel du radicalisme légal. Les articles importants, celui que je vous cite est du

nombre, sont délibérés en conseil des ministres... futurs, entre les grosses têtes du parti: MM. Ranc, Spuller, Challemel-Lacour, sous la présidence du futur président Gambetta. Dans l'après-midi d'hier, après le déjeuner de Versailles, M. Thiers est arrivé à Paris et s'est installé à l'Elysée. On annonce des dîners officiels et des réceptions. Nous vous avons annoncé dès samedi, à titre d'échec parlementaire la suppression du journal *Le Corsaire*; hier, en le voyant paraître, et en remarquant que M. Emile Zola, l'auteur de l'article odieux publié samedi, se retirait de la rédaction du *Corsaire*, sous un prétexte quelconque, nous avons cru que la nouvelle donnée par nous était prématurée et que le gouvernement était revenu sur son intention première. Il n'en est rien. Ce matin le *Corsaire* a été supprimé.

Il se fait un certain bruit dans la presse au sujet de la lettre de M. de Grammont rectifiant la déposition de M. Thiers devant la commission d'enquête sur le 4 septembre. On dit que cette commission a exprimé le désir d'entendre de nouveau M. de Grammont. Au sujet de ces controverses, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer combien le parti radical a peur qu'il ne soit prouvé que la révolution du 4 septembre a nui à la France, aussi bien au point de vue des alliances qu'au point de vue de la conduite de la guerre. La question n'est douteuse que pour les bénéficiaires de cette révolution.

ROUBAIX

ET LE NORD DE LA FRANCE

Demain, fête de la Noël, le JOURNAL DE ROUBAIX, (édition à 15 centimes), ne paraîtra pas.

Hier a eu lieu la réunion de la commission d'arrondissement chargée de dresser la liste annuelle du jury.

Cette commission est composée du président du tribunal civil, des juges de paix et des conseillers généraux de l'arrondissement.

Les président et membres du conseil d'administration de la compagnie du chemin de fer du Nord ont adressé la lettre suivante au président de la Chambre de commerce de Lille:

Monsieur le président,

Nous avons reçu la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous adresser, le 12 de ce mois, pour nous exprimer, au nom de la Chambre de commerce de Lille, le désir de voir établir les billets d'aller et retour, valables pour quatre jours, en destination de Paris.

Nous avons examiné la question avec toute l'attention désirable, et nous avons le regret de vous informer qu'il ne nous est pas possible de lui donner une solution conforme au vœu de la Chambre de commerce.

Les billets d'aller et retour sur Paris,

On mande de Rome, 23 décembre:

Le Pape a tenu aujourd'hui un consistoire en présence de vingt-deux cardinaux. La *Voce della Verità* rend compte de l'allocution prononcée par le Souverain Pontife.

Pie IX dit que l'Eglise est en butte aux plus violentes persécutions, que les persécuteurs veulent l'antantissement du catholicisme, ceci est manifeste et résulte de tous les actes du gouvernement italien qui soumet à la conscription les membres